

Image not found or type unknown



Séparation puis rupture de PACS IMPOT

Par **lecannn**, le **09/10/2014** à **21:59**

Bonjour je me suis séparée en Novembre 2013 ,et nous avons annulé notre Pacs en Janvier2014

Nous avons fait notre déclaration commune pour 2013 en 2014 ;

Mon ex me dit que je devais faire une déclaration séparée ,et que je risque un redressement fiscal pour les 2 ans puisque nous étions pacsés depuis janvier 2012 .Il me menace de ne dénoncer au fisc .Car lui étant sans emplois j'ai bénéficié d'une baisse d'impôt .

C'est pourtant moi qui payait toutes les factures pour la vie commune pour lui et son fils non déclaré à notre foyer fiscal .

Pouvez vous me dire quelle est la bonne démarche ,

Merci pour votre aide